



# Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

## **Snec-CFTC**

Tour ESSOR  
14 rue Scandicci  
93500 PANTIN  
Tél. : 01 84 74 14 00

M. le Ministre de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Objet : Demande des élus Snec-CFTC au CCMMEP relative aux  
listes complémentaires des concours de la session 2021 (enseignement privé)

Pantin, le 31 janvier 2022,

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur l'inégalité de traitement subie par les candidats inscrits sur les listes complémentaires des concours de l'enseignement privé sous contrat de la session 2021.

Un échange avec les services de l'enseignement privé au cours de la dernière réunion du Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) nous a appris qu'ils ne seront pas déclarés admis alors que leurs homologues du public seront déclarés admis et placés en année de stage.

Nos services internes, saisis de la question, nous répondent ne pas comprendre les éléments légaux ou réglementaires permettant d'expliquer cette inégalité de traitement. Et, si besoin était, un régime dérogatoire ne serait préjudiciable à personne.

C'est pourquoi, nous sollicitons de votre bienveillance de bien vouloir réexaminer cette décision légitimement vécue comme injuste et discriminatoire par les intéressés.

A titre subsidiaire : nous sollicitons de votre bienveillance de bien vouloir accorder une majoration de rémunération à celles et ceux d'entre eux effectuant des remplacements.

Nous vous remercions, M. le Ministre, pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous adressons nos respectueuses salutations,

Les élus Snec-CFTC au CCMMEP : Emmanuel ILTIS, Charlotte PETIT, Delphine BOUCHOUX, Marielle SOUVIGNET